



Vente annulée besoin d'aide urgente !!!!!

Par **belgacem**, le **04/08/2008** à **21:07**

Bonjour,

J'ai acheté une maison en crédit propriétaire avec intérêt à 7% en 1993 à 250000frs (à l'époque), le contrat de crédit était de 12 ans. j'ai fourni 10000frs, puis j'ai payé 2500frs par mois pendant 5 ans.

Puis des problèmes de santé sont arrivés et j'ai connu des soucis financiers, j'ai voulu m'arranger avec l'ancienne propriétaire mais elle n'a rien voulu savoir, je n'ai donc plus pu continuer mon règlement mensuel.

Après une procédure au tribunal, le juge m'a condamné à donner la totalité de la somme de la maison (sans prendre en compte les 5 ans déjà régularisés) plus de rendre la maison, donc il a annulé la vente..

Mon avocat ne m'ayant pas informé que la maison n'était plus la mienne je vis jusqu'à aujourd'hui dedans en pensant jusqu'à hier que je n'avais que 33000€ à donner à l'ancienne propriétaire pour soldé mon compte envers elle.

J'ai payé la taxe foncière pendant 15 ans dans cette maison, j'ai assuré la maison pendant tout ce temps, j'ai fait plusieurs travaux de gros ouvrages car la maison était limite inhabitable, j'ai fait des demandes en tant que propriétaire auprès de l'ANAH, auprès des organismes de crédit, j'ai entrepris des poursuites judiciaires auprès de certains voisins pour le bien-être de la maison, bref il semblerait que le tribunal ait pris cette décision car le notaire a stipulé dans le contrat que 1 seul mois non payé annulerait la vente. est-ce une clause abusive??

Le notaire a apparemment protégé le vendeur mais aucunement l'acheteur en lui faisant contracter une assurance en cas de problème de santé, de chômage...

Depuis le jugement du tribunal en 2001, personne ne m'a tenu informé de l'annulation de la maison. Je souhaiterais savoir s'il est possible d'entamer une procédure judiciaire afin de ne me demander que l'argent que je dois à l'ancienne propriétaire et non en plus la maison. Si je la paye jusqu'au dernier centime il est normalement logique qu'elle me revienne de droit.

Merci pour votre attention.

Vous etes mon dernier recours, sinon je doit quitter les lieux le 30 septembre.